

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## **Projets de loi n<sup>os</sup> 42 et 55 sur la sécurité routière Le Bureau d'assurance du Canada appuie la démarche de la ministre des Transports**

Montréal, le 18 décembre 2007 – En cette fin de session parlementaire et dans la foulée de l'étude des différents projets de loi, le Bureau d'assurance du Canada souhaite donner son appui au projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude et au projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Dans un souci de sécurité publique et de bien-être commun, il est primordial que ces projets de loi soient adoptés d'ici la fin de la session parlementaire. Les mesures proposées sont un pas dans la bonne direction.

Selon M. Jack Chadirdjian, directeur des affaires publiques et gouvernementales au Bureau d'assurance du Canada, « l'industrie de l'assurance de dommages se préoccupe de la sécurité de ses assurés et appuie toute initiative qui augmentera la sécurité sur nos routes, conséquemment la sécurité des personnes qui les utilisent ».

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale de l'industrie privée des assurances de dommages. Il représente 90 % de l'assurance non gouvernementale couvrant les habitations, les automobiles et les entreprises au Canada.

-30-

Renseignements : Bernard Marchand  
Conseiller en affaires gouvernementales  
Téléphone : 514 288-1563, poste 222